



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Retrait de la proposition de loi autorisant les interventions policières dans les universités

À l'initiative de l'ancien ministre de l'ESR Patrick Hetzel a été proposée une loi qui aurait pour objectif d' « *assurer une meilleure sécurité des biens et des personnes dans les établissements d'enseignements supérieurs* ».

Elle modifierait le code pénal pour que les universités soient assimilées aux écoles, collèges et lycées en matière d'intervention de la police dans les établissements.

Ce serait la criminalisation des mobilisations étudiantes et la suppression pure et simple des franchises universitaires !

En effet, en l'état actuel de la législation, seul le président d'université peut autoriser que les forces de l'ordre interviennent dans l'enceinte universitaire (article L712-2 du code de l'Éducation).

C'est l'expression d'une tradition multiséculaire qui est au fondement même de l'Université. Cette tradition se reflète aussi dans le fait que les étudiants disposent dans leurs établissements de la « *liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels* » et « *exercent cette liberté à titre individuel et collectif* » (article L 811-1 du code de l'éducation). Il n'y a pas de liberté d'expression sans liberté de critiquer, de s'opposer, de contester. Il n'y a pas d'expression collective sans liberté de choisir collectivement la forme que revêt cette expression : AG, rassemblements, manifestations... ou blocages.

Les rédacteurs de cette proposition de loi ont-ils peur que les étudiants se mobilisent ?

En effet, s'il est des blocages que les étudiants n'acceptent pas, ce sont ceux constitués par Parcoursup et Mon master dans leur poursuite d'études, blocages qui vont encore se renforçant avec les suppressions de places (50 000 places en moins sur Parcoursup en deux ans !).

En effet, les étudiants ne veulent pas faire les frais des augmentations de frais d'inscription engendrées par les déficits créés par le budget de guerre Macron/Lecornu.

En effet, ils veulent se dégager des mâchoires de l'étau dans lequel la politique gouvernementale cherche à les enfermer : la militarisation et le chômage.

En effet, ils entendent continuer à dénoncer la politique meurtrière du gouvernement israélien, à Gaza, en Cisjordanie, en Iran comme au Liban.

Ils ont raison !

Cette proposition de loi doit être retirée !

Montreuil, le 14/04/2026